

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 10 août 2026 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #1
M. Pierre Bouchard, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
M. Jean-François Lachance, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

26-4525

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Travaux de voirie chemin Saint-Paul
 - 8.2. Travaux de voirie route Verchères
 - 8.3. Quote Part spéciale – Régie Incendie des Sommets
 - 8.4. Demande PRIMEAU – déphosphatation AEU
 - 8.5. Modification projet abris sentier du Ruisseau Mining
 - 8.6. Délégation - Signature servitude
 - 8.7. Demande Programme de soutien à l'action bénévole
 - 8.8. Demande animateurs Mobil'Haut 29 août
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

26-4526

4. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026.

Adopté

26-4527

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour un total des dépenses d'une somme de 69 174,27 \$ et un total des revenus d'une somme de 182 490,14 \$.

Adopté

6. Rapport du Maire :

Le maire, M. Denis Dion, explique qu'il n'y a pas de séance tenue en juillet à la MRC, alors rien de nouveau à ce niveau. Par ailleurs, celui-ci fait le suivi concernant l'Éco centre et la cour municipale.

M. Dion donne des explications concernant les travaux au pont du 10^e rang qui ne sont toujours pas débutés. Les ingénieurs étant en grève, les travaux seront probablement reportés à 2027.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Frédéric Landry informe qu'il a constaté un bel achalandage au Centre d'interprétation de la Mine d'or, au Mini Putt ainsi qu'au camping municipal. Des ajustements sont à venir pour améliorer l'expérience des visiteurs.

Mme Lise Bellehumeur annonce la tenue de l'épluchette annuelle le 29 août prochain. Des activités animées pour les enfants sont à la programmation.

M. Pierre Bouchard informe que deux demandes d'aides financière ont été déposées pour l'amélioration de la salle de sport.

M. Jean-François Lachance informe que le second épandage du calcium (abat poussière) est prévu pour cette semaine et qu'il est prévu que des travaux seront prochainement faits cet automne sur la route Verchères (re-chargement) et sur le chemin Saint-Paul (remplacement de ponceaux).

M. Jean Bellehumeur informe que des travaux de drainage ont été réalisés dans les pistes de vélos au frais de l'entrepreneur. Que l'évènement d'inauguration de dimanche a rassemblé 40 personnes pour les allocutions et encore d'avantage dans les pistes au cours de la journée. M. Bellehumeur donne également des explications quant à la quote part spéciale pour la Régie incendie des Sommets.

M. Claude Sévigny informe de l'Ultra Trail du Mont Gosford qui s'est tenu dans les sentiers de Sentiers Frontalier en juillet dernier et explique les modifications prévues aux travaux des abris au sentier du ruisseau Mining et rappelle la tenue des activités prévue le 12 septembre pour souligner le 20^e anniversaire d'ouverture du Centre d'interprétation de la mine d'or.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Travaux de voirie chemin Saint-Paul

26-4528

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a procédé à un appel de soumissions pour la réalisation de travaux visant le remplacement de cinq (5) ponceaux sur le chemin Saint-Paul;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel de soumissions;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Guy Landry 2013 inc. a été analysée et jugée conforme aux exigences du devis et des documents d'appel de soumissions;

ATTENDU QUE le montant de la soumission reçue s'élève à 20 000 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Jean-François Lachance, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville accepte la soumission de Guy Landry 2013 inc., étant la seule soumission reçue et jugée conforme, pour la réalisation des travaux de remplacement de cinq (5) ponceaux, au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'il a été décidé que le ponceau 2781 sera réparé et non remplacé;

QUE la direction générale soit autorisée demander un ajustement de la soumission afin de considérer ce changement;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux documents d'appel de soumissions, au devis et aux conditions qui y sont prévues;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Adopté

8.2. Travaux de voirie route Verchères

26-4529

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a procédé à un appel de soumissions pour la réalisation de travaux visant le chargement et transport de

25 voyages de gravier appartenant à la municipalité pour le rechargement d'une section de la route Verchères;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel de soumissions;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Guy Landry 2013 inc. a été analysée et jugée conforme aux exigences du devis et des documents d'appel de soumissions;

ATTENDU QUE le montant de la soumission reçue s'élève à 3 275 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville accepte la soumission de Guy Landry 2013 inc., étant la seule soumission reçue et jugée conforme, pour la réalisation des travaux de chargement et transport de 25 voyages de gravier appartenant à la municipalité pour le rechargement d'une section de la route Verchères, au montant de 3 275 \$ plus les taxes applicables;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux documents d'appel de soumissions, au devis et aux conditions qui y sont prévues;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Adopté

26-4530

8.3. Quote Part spéciale – Régie Incendie des Sommets

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets a adopté une quote-part spéciale afin de pallier le déficit d'exercice de l'année financière 2025;

ATTENDU QUE le déficit de fonctionnement de la Régie incendie des Sommets pour l'année 2025 s'élève à 48 374 \$;

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets prévoit également un montant de 15 000 \$ afin de constituer un surplus de fonctionnement;

ATTENDU QUE la quote-part spéciale totale à être répartie entre les municipalités membres s'élève ainsi à 63 374 \$;

ATTENDU QUE la part attribuée à la Municipalité de Chartierville pour cette quote-part spéciale s'élève à 19 921 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chartierville reconnaît la nécessité de cette contribution afin de permettre à la Régie incendie des Sommets de maintenir une situation financière saine et d'assurer la continuité de ses services;

Il est proposé M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François Lachance

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville accepte la quote-part spéciale imposée par la Régie incendie des Sommets, au montant de 19 921 \$, afin de contribuer au financement du déficit de fonctionnement de l'année 2025 et à la constitution d'un surplus de fonctionnement de 15 000 \$ pour la Régie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement de ladite quote-part spéciale selon les modalités établies par la Régie incendie des Sommets.

Adopté

25-4531

8.4. Demande PRIMEAU – déphosphatation AEU

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville doit assurer la conformité et la pérennité de son système d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre en place des mesures permettant d'assurer le respect des exigences applicables en matière de traitement et de rejet des eaux usées, notamment en ce qui concerne la réduction du phosphore;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville doit réaliser un projet visant la déphosphatation de son système d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) peut permettre d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux visant notamment la mise aux normes et l'amélioration des infrastructures municipales d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU afin de soutenir la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de déphosphatation du système d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Chartierville;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités et exigences applicables au programme PRIMEAU ainsi que les conditions qui pourraient être associées à l'octroi de l'aide financière;

QUE la direction générale soit autorisée à préparer, signer et transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis relativement au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière;

QUE la direction générale soit également autorisée à fournir tout renseignement ou document supplémentaire requis par le ministère dans le cadre de l'analyse de la demande.

Adopté

26-4532

8.5. Modification projet abris sentier du Ruisseau Mining

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a prévu la construction de deux (2) abris à la boucle du sentier du Ruisseau Mining;

ATTENDU QUE le devis initial prévoyait un montant de 11 700 \$ pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE des ajustements au projet sont proposés afin de modifier l'emplacement et la configuration des abris de manière à offrir un meilleur point de vue sur les chutes du Ruisseau Mining, permettant ainsi d'améliorer l'expérience des utilisateurs du sentier;

ATTENDU QUE le coût révisé pour la réalisation des travaux s'élève à 14 900 \$, soit une augmentation de 3 200 \$ par rapport au devis initial;

26-4533

ATTENDU QUE l'aide financière accordée dans le cadre du projet permet d'absorber cet ajustement au devis sans compromettre le financement prévu pour le projet;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville accepte la modification du devis pour la construction des deux (2) abris à la boucle du sentier du Ruisseau Mining, faisant passer le coût des travaux de 11 700 \$ à 14 900 \$, afin de permettre un meilleur point de vue sur les chutes du Ruisseau Mining;

QUE cette modification soit autorisée puisque l'aide financière accordée pour le projet permet cet ajustement budgétaire;

QUE la direction générale soit autorisée à donner suite à cette modification et à signer tout document requis relativement à celle-ci.

Adopté

8.6. Délégation - Signature servitude

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a déposé, le 14 novembre 2023, une procédure en expropriation du lot 6 579 228 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est devenue propriétaire dudit lot par la publication de l'acte de transfert de propriété avec effet au 29 avril 2024;

ATTENDU QUE cette acquisition visait l'aménagement d'un parc offrant un lieu public d'observation panoramique;

ATTENDU QUE la partie expropriée a réclamé une indemnité pour préjudice incident, notamment en lien avec la construction d'un chemin d'accès au lot 6 687 113 et la perte alléguée d'une superficie destinée au pâturage;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une entente visant à régler ces éléments du préjudice incident, sans admission de responsabilité de quelque nature que ce soit;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entériné cette entente par la résolution 25-4381, adoptée lors de la séance du 1er octobre 2025, laquelle prévoit notamment la conclusion d'ententes relatives aux droits de passage et de pâturage;

ATTENDU QU'un différend subsiste entre les parties quant à la date de prise d'effet des ententes;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient que la prise d'effet des ententes correspond au 1er octobre 2025, soit la date à laquelle le conseil municipal a entériné l'entente par la résolution 25-4381;

ATTENDU QUE la partie expropriée exige néanmoins la signature des ententes afin de permettre leur prise d'effet;

ATTENDU QUE la Municipalité estime être en mesure de faire valoir sa position devant les tribunaux relativement à la date de prise d'effet, mais considère qu'un tel débat entraînerait des coûts additionnels importants dans un dossier déjà onéreux;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de limiter les dépenses publiques et de permettre la conclusion de ce dossier;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François Lachance

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, les ententes relatives aux droits de passage et de pâturage, conformément à l'entente entérinée par la résolution numéro 25-4381;

QUE la Municipalité maintienne sa position selon laquelle la date de prise d'effet des ententes est le 1er octobre 2025, soit la date de l'entente entérinée par le conseil municipal;

QUE, sans admission concernant les prétentions de l'exproprié, la Municipalité consente à procéder à la signature des ententes afin de permettre la conclusion du dossier et de limiter les coûts additionnels qui pourraient autrement découler de la poursuite du différend;

QUE la partie expropriée prenne, sans délai, toutes les mesures nécessaires afin que les ententes soient finalisées et soumises pour signature, et que leur signature par l'ensemble des parties soit complétée au plus tard le 31 août 2026;

QUE dès réception des documents finaux conformes à l'entente entérinée par la résolution numéro 25-4381, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à procéder à leur signature pour et au nom de la Municipalité;

QUE le conseil municipal demande que toutes les démarches nécessaires soient entreprises afin de finaliser ce dossier au plus tard le 31 août 2026, considérant les délais déjà écoulés et les coûts additionnels qui pourraient continuer de s'accumuler;

QUE la présente résolution de signature n'est valide qu'à condition que les documents soient signés et publiés d'ici au plus tard le 31 août 2026.

Adopté

26-4534

8.7. Demande Programme de soutien à l'action bénévole

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville souhaite bonifier les équipements disponibles à la salle de sport de Chartierville afin d'améliorer l'offre d'activités physiques et de loisirs pour la population;

ATTENDU QUE l'ajout de nouveaux équipements permettra de favoriser la pratique d'activités physiques et de contribuer au maintien d'un milieu de vie actif et dynamique;

ATTENDU QUE le Programme de soutien à l'action bénévole permet de soutenir des initiatives contribuant au développement et au bien-être des collectivités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville souhaite présenter une demande d'aide financière au montant de 2 000 \$ dans le cadre de ce programme afin de contribuer à l'achat d'équipements pour la salle de sport;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole, afin de permettre l'ajout d'équipements à la salle de sport de Chartierville;

26-4535

QUE la direction générale soit autorisée à préparer, signer et transmettre tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité s'engage à utiliser l'aide financière reçue aux fins prévues dans la demande.

Adopté

8.8. Demande animateurs Mobil'Haut 29 août

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville organise son épluchette annuelle le 29 août 2026 au Pavillon des Loisirs;

ATTENDU QUE le Mobil'Haut sera présent dans le cadre des activités de la journée afin d'offrir de l'animation à la population;

ATTENDU QUE la présence de deux (2) animateurs est requise afin d'assurer l'animation et le bon déroulement des activités proposées par le Mobil'Haut;

ATTENDU QUE cette activité contribue à favoriser la participation citoyenne, la création de liens et l'animation du milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter la dépense liée aux services des deux animateurs dans le cadre de l'aide financière Initi'Action, afin de bénéficier du soutien financier prévu pour ce type d'activité;

Il est proposé par

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chartierville autorise l'obtention des services de deux (2) animateurs pour l'animation du Mobil'Haut dans le cadre de l'épluchette annuelle qui se tiendra le 29 août 2026;

QUE la Municipalité autorise la présentation de cette dépense dans le cadre de l'aide financière Initi'Action;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis relativement à cette demande et à fournir les pièces justificatives nécessaires;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié et soit admissible à l'aide financière Initi'Action, sous réserve de l'acceptation de la dépense par l'organisme responsable du programme.

Adopté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 32 :

1. Est-ce que le coupe bordure a été retourné?
2. Est-il vrai qu'on ne peut plus parler aux élus sans avoir de mise en demeure?
3. Quand seront planifié les travaux de voirie?
4. Aviez-vous remarqué que les élections provinciales seront à la même date que la séance du conseil municipal d'octobre?
5. Est-ce que le sentier de retour de la mine d'or est complété?
6. Aviez-vous prévu du bois de chauffage pour le camping?
7. Est-ce que l'enseigne de l'aimant sera réparée bientôt?
8. Où avez-vous fait faire vos dépliants?
9. Où sera construit le nouveau pont couvert au sentier du ruisseau Mining?

La période de questions est close à 20 h 33.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :
La séance est levée à 20 h par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

